



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFLIT EN UKRAINE : ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS DANS L'AUBE

Troyes, le 2 mars 2022

Face à la situation en Ukraine, le Ministre de l'Intérieur a réuni, hier matin, en visioconférence les préfets pour évoquer les modalités de mise en œuvre d'un dispositif d'accueil des Ukrainiens déplacés.

Sous l'autorité de Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, l'ensemble des services de l'État se mobilisent pour préparer et organiser cet accueil. Dans ce contexte, en tant qu'élus de proximité, les maires seront naturellement les premiers interlocuteurs pour ces populations en recherche de solution d'hébergement.

Afin d'accueillir les ressortissants ukrainiens dans les meilleures conditions, en coordination avec les services de l'État, les élus sont invités à recenser les offres d'hébergement dans leur commune, notamment les initiatives des particuliers.

Une réunion s'est tenue ce matin en préfecture avec les représentants de l'AMF de l'Aube, de la Région Grand Est, du Conseil départemental de l'Aube, de la ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole afin de structurer l'offre d'accueil dans l'Aube et de répondre aux demandes urgentes.

Enfin, les informations à destination des ressortissants ukrainiens, en provenance d'Ukraine ou déjà présents sur le territoire français, sont disponibles sur le site du Ministère de l'Intérieur, en français, ukrainien et anglais au lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/informaciya-dlya-gromadyan-ukraini-yaki-bazhayut-priikhati>

Alors que la solidarité s'organise, le préfet de l'Aube invite les particuliers qui le souhaitent à se rapprocher de leur mairie pour toute offre de logement.



Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr
 @Prefetaube
 @Prefet10